

Demande d'enregistrement

A adresser en 3 exemplaires à :

M. Le Préfet du département du Morbihan

Je soussignée : SCEA VALPORC
Adresse : Le gouta 56910 CARENTOIR
Téléphone : 06.08.33.86.00
N° SIRET : 81824805600017

Sollicite l'enregistrement pour la création de notre élevage porcin pour :
1020 places de post-sevrage et 1984 places d'engraissement
soit 2188 Animaux Equivalents

Le bâtiment sera situé au lieu-dit Le gouta sur la commune de CARENTOIR, section : ZW, parcelles N° 481, 483 et 485.

L'élevage comportera plus de 450 places de porcs charcutiers et moins de 2000 places d'engraissement ce qui le classe dans la rubrique ICPE 2102 Enregistrement.

Les effluents produits par la SCEA VALPORC seront valorisés sur les terres de 6 prêteurs de terres voisins.

Le plan d'épandage concerne sept communes (CARENTOIR, COMBLESSAC, GUER, LA CHAPELLE GACELINE, LES BRULAIS, MONTENEUF, QUELNEUC).

Aucun tiers ne se trouve à moins de 100 mètres du projet de bâtiment (1^{er} tiers à 290,5 mètres au nord-est).

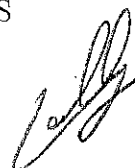
Nous sollicitons une dérogation pour l'utilisation d'une échelle au 1/500^{ème} pour la réalisation du plan de masse.

Fait à CARENTOIR, le

22/07/16

Pour la SCEA VALPORC

Serge VALLAIS Jean-Pierre VALLAIS



Demande d'échelle réduite

Je soussigné, Serge VALLAIS, co-gérant de la SCEA VALPORC, sollicite l'autorisation de présenter dans le présent dossier un plan d'ensemble à l'échelle 1/500^{ème} (au lieu des 1/200^{ème} requis), afin d'avoir une vision plus large du projet sur un plan papier réduit.

Fait à CARENTOIR, le 22/07/16
Pour la SCEA VALPORC

Serge VALLAIS Jean-Pierre VALLAIS



1- Situation de l'exploitation par rapport à la nomenclature ICPE (article 1)

Rubrique	Désignation de la rubrique	Seuils	Régime ICPE
1331	Quantité d'engrais azoté présent sur l'exploitation	< 1000 t	Non soumis
1432	Stockage de liquide inflammable (visés à la rubrique 1430)	< 10 m ³	Non soumis
2102	Porcs (établissement d'élevage, vente, transit,...) en stabulation ou plein air	> 450 AE et < 2000 places PC ou 750 places de truies	Enregistrement
3660	Elevage intensif de porcs avec plus de 750 emplacements pour les truies	< 750 places de truies	Non soumis
2160	Silos et installations de stockage de céréales, grains,...	< 10000 m ³	Non soumis
2780	Compostage	< 3t/jr	Non soumis

Tableau 1 : situation des activités de la SCEA VALPORC par rapport à la nomenclature ICPE

Seule l'activité d'élevage est soumise à la réglementation ICPE sur l'élevage de la SCEA VALPORC.

Après projet l'exploitation disposera :

✱ d'un atelier porcin enregistré pour **1020 places de post-sevrage et 1984 places d'engraissement** sur le site du gouta en CARENTOIR.

Le présent dossier d'enregistrement sera soumis à la consultation du publique en mairie de CARENTOIR.

2- Capacités techniques et financières

2.1- Capacités techniques

Serge VALLAIS dispose d'une expérience confirmée à la conduite d'un élevage. Une bonne maîtrise technique est nécessaire afin de conduire au mieux cet outil. La collaboration avec les techniciens et vétérinaires du Groupement sera un appui complémentaire à l'efficacité de l'éleveur.

Serge VALLAIS est installé depuis près de 20 ans, ce qui lui a permis d'acquérir l'expérience et la pratique nécessaire pour gérer ce type d'élevage. Il assure la gestion financière de la société.

Dans le cadre de la conduite de l'élevage et de l'exploitation, un accompagnement régulier est apporté par des conseillers spécialisés :

- du groupement de producteurs : techniciens et vétérinaires,
- du fournisseur d'aliment : technicien nutrition et conduite d'élevage,
- des autres fournisseurs : conseils approvisionnement,
- du Centre de gestion pour la gestion financière et du suivi de la trésorerie

Il s'agit d'un travail d'équipe qui repose sur des compétences constamment remises à jour.

2.2- Capacités financières

La gestion financière, le suivi de trésorerie et l'établissement des comptes de l'exploitation ainsi que le bilan seront réalisés par le CER France de Malestroit.

Le financement de ce projet sera financé par un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole de La Gacilly.

Pour estimer la faisabilité économique du projet, il faut se reporter à l'étude économique en annexe. Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

« La capacité financière pour faire face à l'investissement est cohérente avec le budget d'investissement prévisionnel envisagé. En croisière, à partir de l'année 2018 le prix d'équilibre prévisionnel sera de 1,36 €/kg.

Par comparaison avec les cours observés pendant les cinq dernières années et les moyennes technico économiques constatées par l'IFIP, la faisabilité économique de ce projet pendant la durée du plan de remboursement sur 15 ans, soit jusqu'en 2032, apparaît réaliste, rendant ce projet viable. »

Nous joignons également, l'accord de principe de la banque Crédit agricole sur le financement de ce projet.

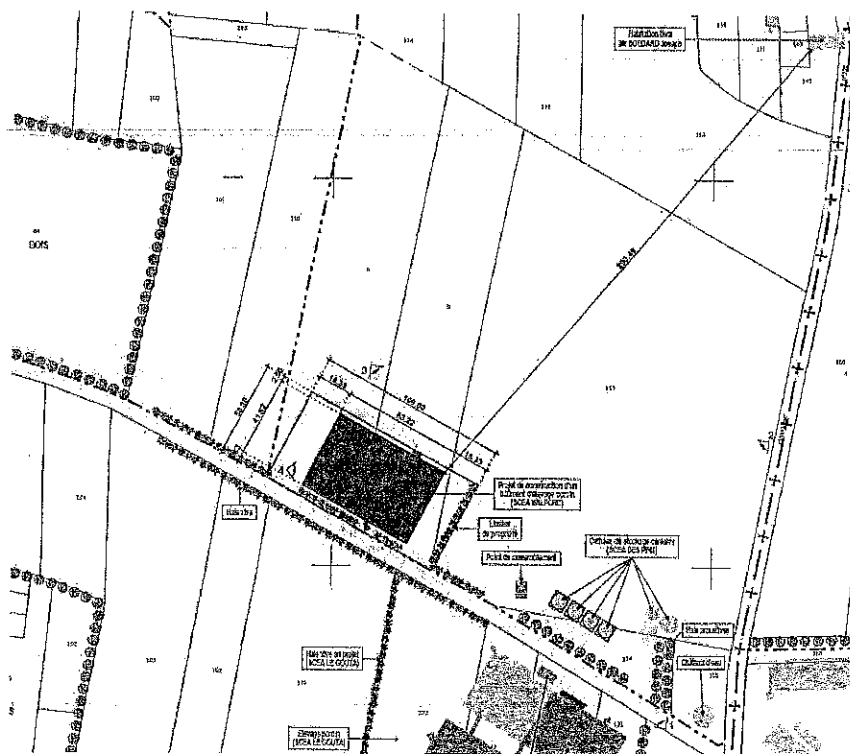
3- La compatibilité du projet d'installation avec les dispositions d'urbanisme

La commune de CARENTOIR est dotée d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme). L'implantation de la SCEA VALPORC est située en zone A à 3,2 kilomètre au nord-est du bourg et à 300 mètres au sud-ouest d'un village (village de la gilardais en CARENTOIR).

La zone naturelle A est une zone à protéger en raison de la richesse des terres agricoles. Elle pourra uniquement comporter des bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole ou d'intérêt collectif. Le projet de la SCEA VALPORC est compatible avec l'affectation des sols.

4- Respect des distances d'implantation (article 5)

L'exploitant respecte bien les distances précisé dans l'arrêté du 27 décembre 2013, article 5. Les distances sont récapitulées dans le plan de situation au 1/2000^{ème} en annexe.



Carte 1 : plan de situation à échelle réduite

Le tiers le plus proche (M. BOUDARD Joseph) se situe à 290,5 mètres au nord-est du bâtiment en projet.

Le tableau ci-dessous récapitule les distances vis-à-vis du voisinage.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT DU PROJET :

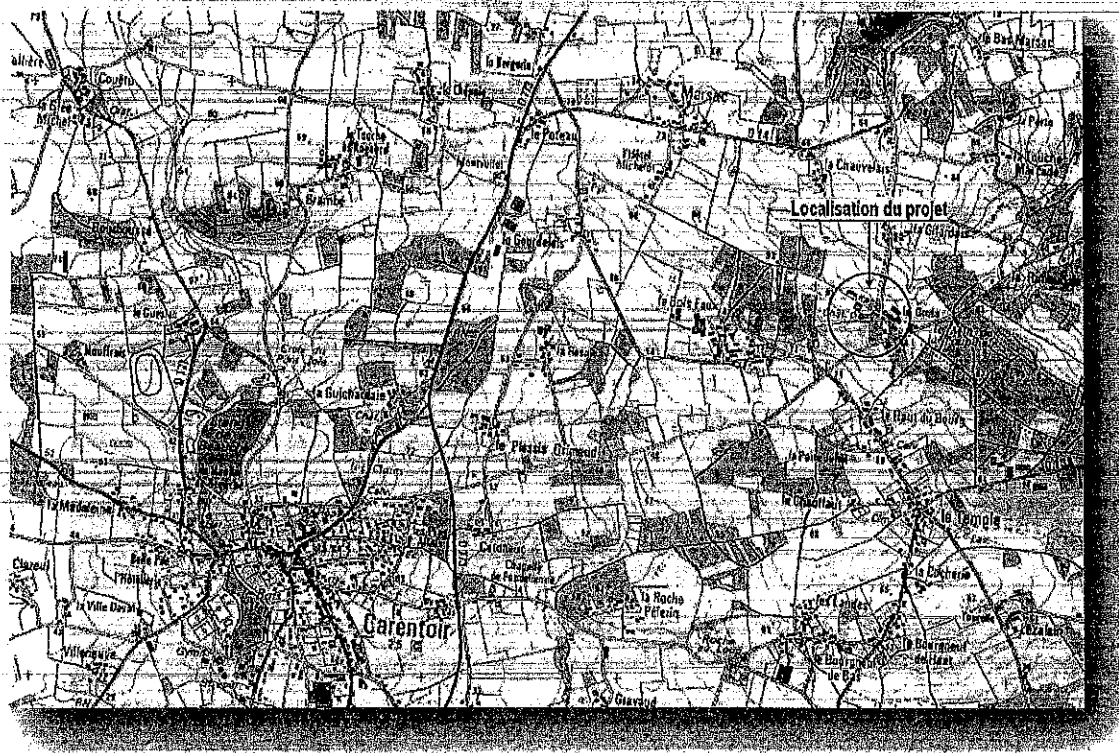
• Tiers les plus proches	
- M. BOUDARD Joseph	: 290,5 mètres au nord-est
- Autre tiers (M. BOUCHET Pierre)	: 302,3 mètres au nord-est
• Bourg de CARENTOIR	: 3,2 km au sud-ouest
• Bourg de QUELNEUC	: 2,3 km à l'est
• Bourg de LA CHAPELLE GACELINE	: 5,2 km
• Ruisseau	: 500 mètres au nord-est (Ruisseau se jettant dans l'Aff)
• Puits de l'exploitation	: absence
• Château d'eau de CARENTOIR	: 172 m à l'est
• Zone de baignade	: Absence
• Captage d'eau	: 5 km des captages du siloret (CARENTOIR)
• Périmètre de protection	: 3,9 km de la zone complémentaire du périmètre de protection des captages du siloret (CARENTOIR)
• Zone constructible	: Absence
• Zone de loisirs	: 3 km (Etang de beauché et étang du bois vert en CARENTOIR)
• Monument historique	: Absence
• Terrain de camping	: 3,4 km étang du bois vert
• Terrain des sports	: 3,6 km (bourg de CARENTOIR)
• Hôpital, maison de retraite, école	: 3,2 km (bourg de CARENTOIR)

5- Intégration du projet dans le paysage (article 6)

5.1- Localisation

Le site d'élevage de la SCEA VALPORC est situé en zone rurale sur la commune de CARENTOIR sur la section ZW, parcelles n°481, 483 et 485. La superficie de ces parcelles est de 5000 m².

Le site d'élevage du Gouta est situé à environ 3,2 km au Nord-est du bourg de CARENTOIR. L'accès à cet élevage depuis le bourg de CARENTOIR se fera par la voie départementale D773 reliant CARENTOIR à GUER puis par la voie communale n°4 et enfin par la voie communale n°301.



Carte 2 : Carte IGN de localisation du site du gouta en CARENTOIR

5.2- Topographie

La parcelle d'implantation est située dans une vaste zone à pente régulière dans le sens Sud-nord (voir points de niveau sur le plan masse et le plan d'implantation). L'altitude moyenne de la commune de CARENTOIR est de 58 mètres. L'altitude moyenne du site du projet est d'environ 93 mètres.

La phase de terrassement consiste à enlever la terre végétale sur l'ensemble de la surface à construire et à terrasser pour l'exécution des préfosses sous le bâtiment.

Le projet nécessite un déblai sur la partie sud de la parcelle et un remblai sur la partie nord.

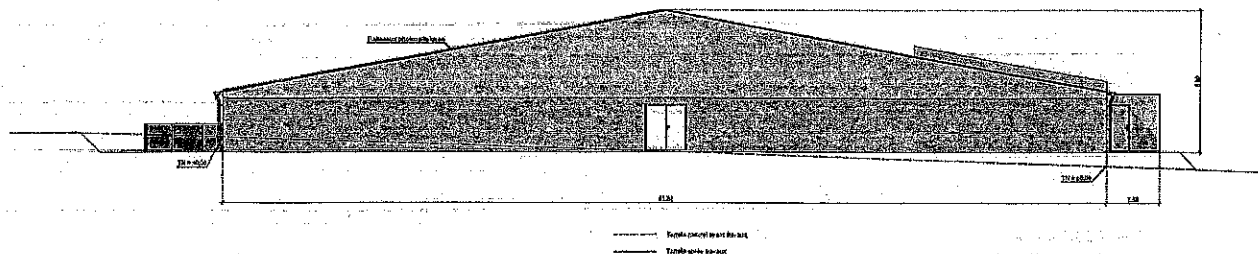


Figure 1 : Implantation du projet de bâtiment par rapport au terrain naturel

5.3- Le bâtiment en projet

Le projet consiste à construire un bâtiment d'une surface totale de 2655,1 m². Le projet est situé en zone agricole au Plan Local d'urbanisme et à 3,2 km du bourg de CARENTOIR.

- **Dimensions** : 63,22 m x 41,82 m x 6,60 m de hauteur

- **Matériaux** :

- ⇒ Soubassement en béton armé banché
- ⇒ Elevation des murs en panneaux béton
- ⇒ Bardage en tôle laquée de couleur crème
- ⇒ Couverture en panneaux photovoltaïques
- ⇒ Menuiseries en PVC de couleur blanc.

La première habitation se trouve éloignée de 291,7 mètres du projet.

5.4- Les abords

Les photos et perspectives jointes décrivent le projet de la SCEA dans leur environnement laissant apparaître un maillage bocager important. De nombreuses plantations de haut jet ainsi que de nombreux bois sont situées à proximité du projet, ce qui permet d'atténuer l'impact visuel des bâtiments sur l'environnement. L'ensemble présente un aspect équilibré et harmonieux.

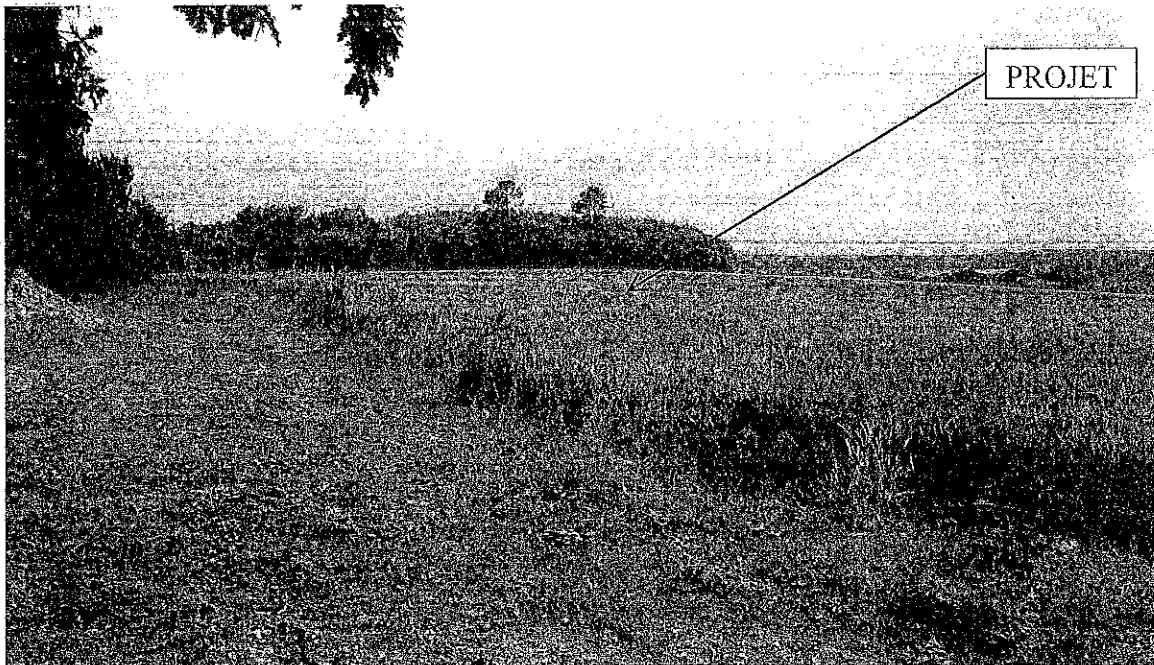
Une haie vive sera créée à l'est du projet de bâtiment (haie identique à celle existante au sud du projet).

La notice paysagère en annexe nous montre l'intégration du projet dans son environnement.

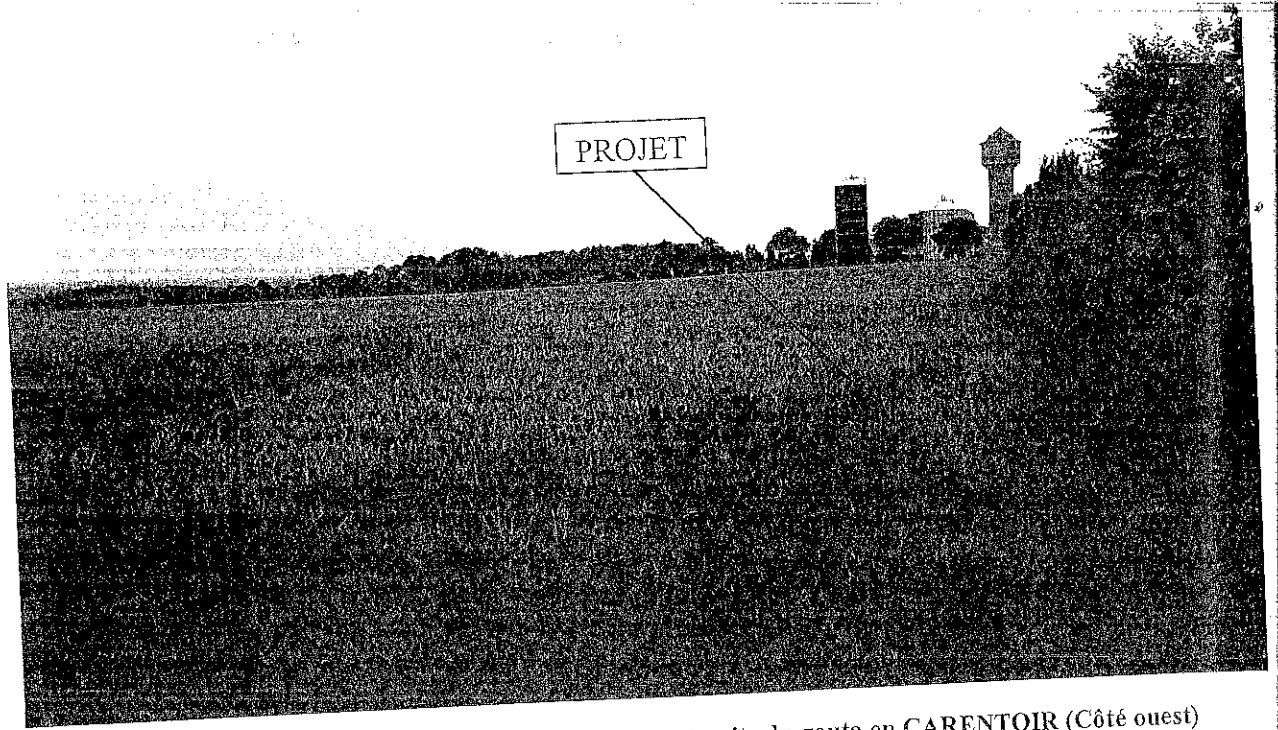
Le bois situé à proximité du projet n'est pas classé.



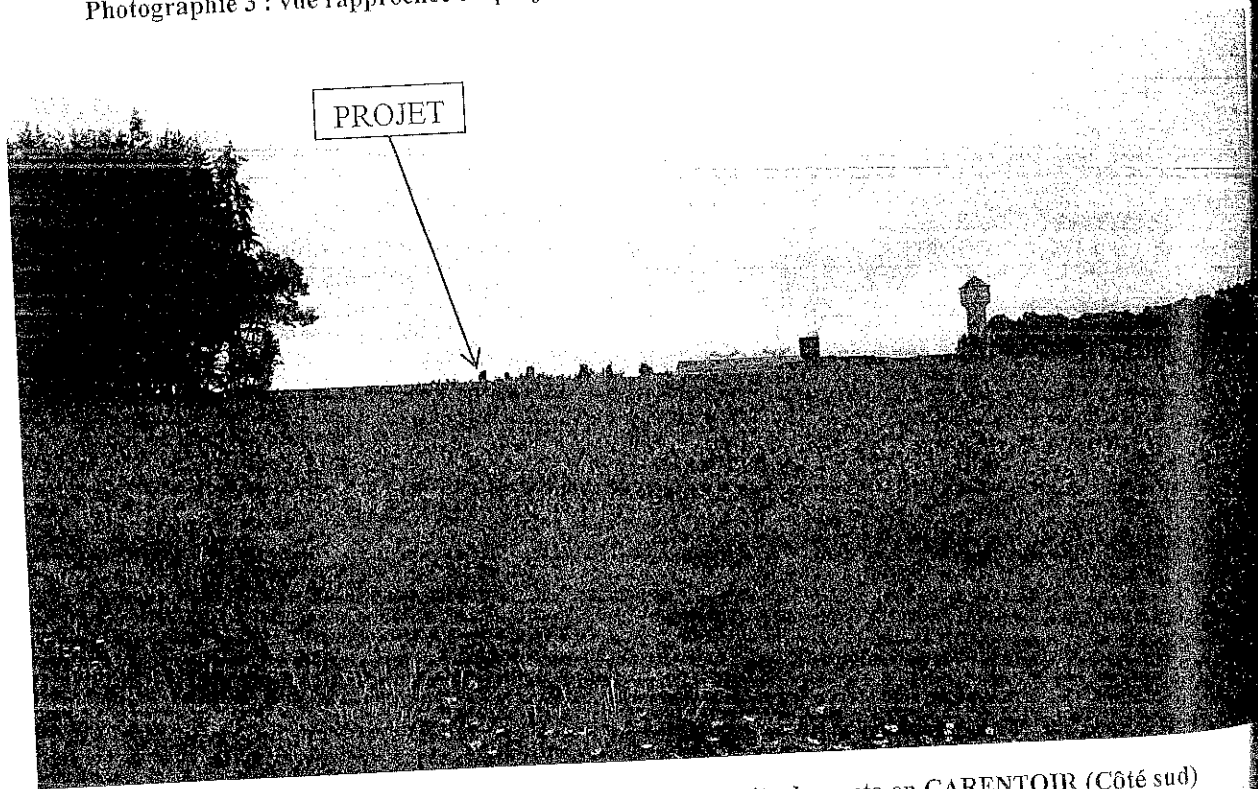
Photographie 1 : vue aérienne du site du gouta en CARENTOIR



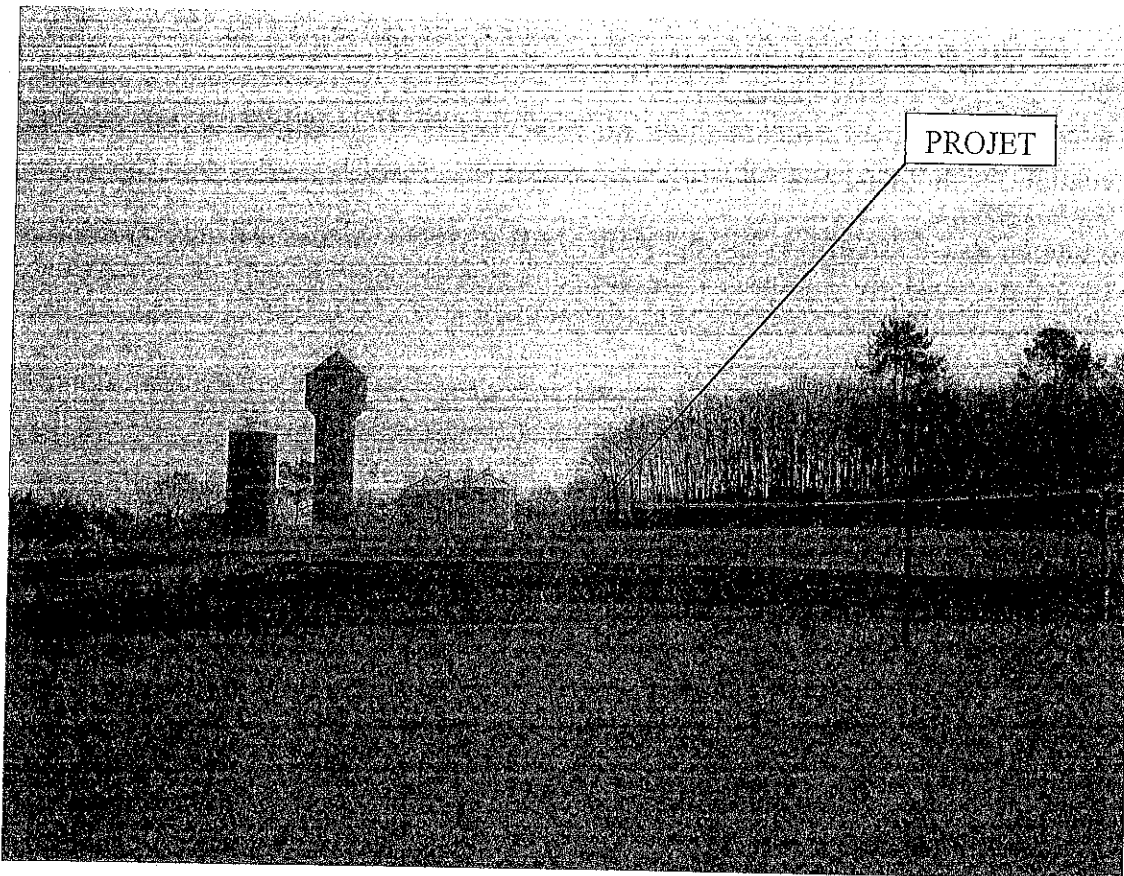
Photographie 2 : vue rapprochée du projet bâtiment – site du gouta en CARENTOIR (Côté est)



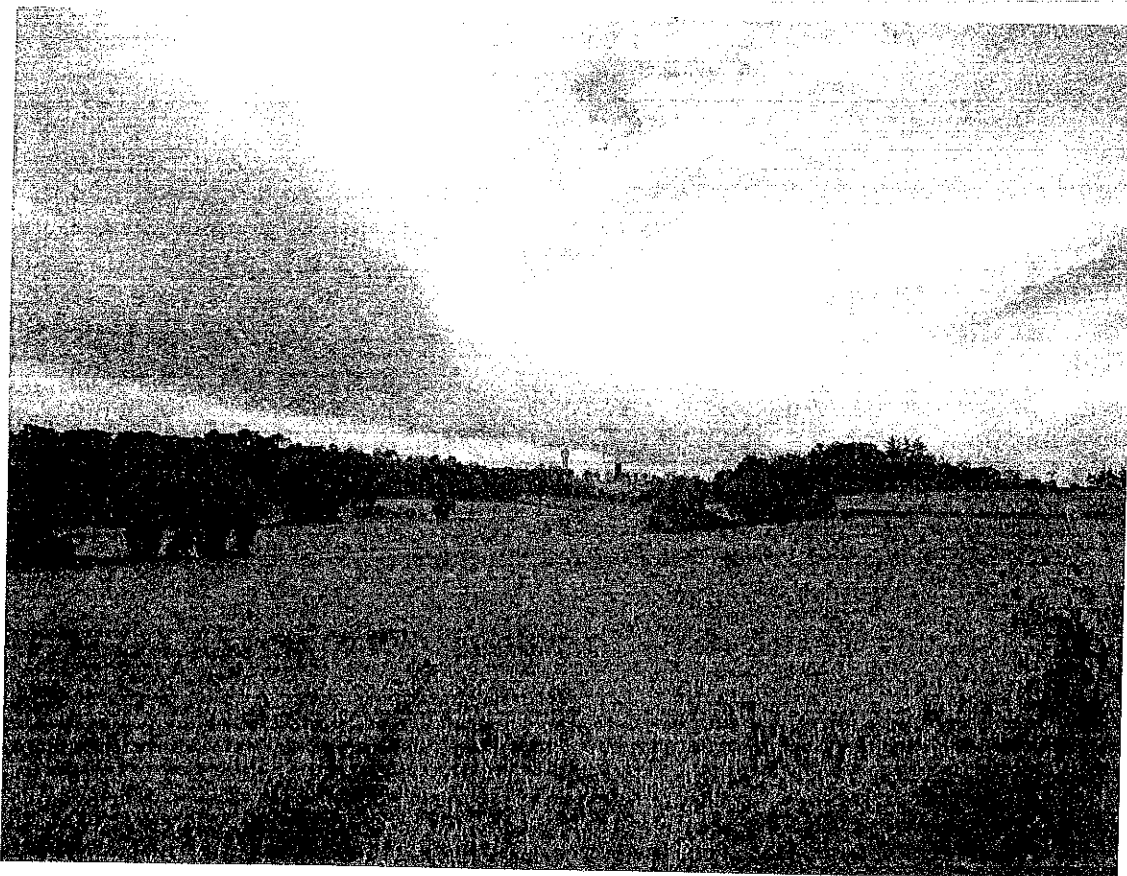
Photographie 3 : vue rapprochée du projet bâtiment – site du gouta en CARENTOIR (Côté ouest)



Photographie 4 : vue rapprochée du projet bâtiment – site du gouta en CARENTOIR (Côté sud)



Photographie 5 : vue rapprochée du site du gouta en CARENTOIR (côté nord-ouest)



Photographie 6 : vue éloignée du projet bâtiment – site du gouta en CARENTOIR (Côté nord-est)

6- Infrastructure agro-écologique (article 7)

Les dispositifs réglementaires issus des Lois Grenelle 1 et 2 imposent la prise en compte des continuités écologiques et des corridors fonctionnels nécessaires à la conservation de la biodiversité sur le territoire.

La commune de CARENTOIR, fait partie du SCOT (Schéma de cohérence Territoriale) du pays de Redon et Vilaine. L'emprise de l'élevage se fait sur une parcelle agricole où les études de la faune et de la flore n'ont pas révélés d'espèces spécifiques.

Il n'y aura pas de destruction de talus, de haie ou de zone humide. Une haie sera créée à l'ouest de l'élevage.

7- Le fonctionnement du site d'exploitation (article 11 et 12)

7.1- Affectation des bâtiments

Le tableau suivant énumère la répartition des places et leur affectation. Un bâtiment de 1020 places de post-sevrage et 1984 places d'engraissement sera construit.

Numero	EFFETIF APRES PROJET		Mode d'alimentation	Logement
	Bâtiment	Nombre de places		
P1	Post sevrage	1020	Sec	Caillebotis
	Engraissement	1984	Soupe	Caillebotis
Total Animaux Equivalents		2988		

Tableau 2 : affectation des bâtiments après projet

Au final l'élevage de la SCEA VALPORC dispose des places suivantes :

- ⇒ 1984 places d'engraissement
- ⇒ 1020 places de post-sevrage.

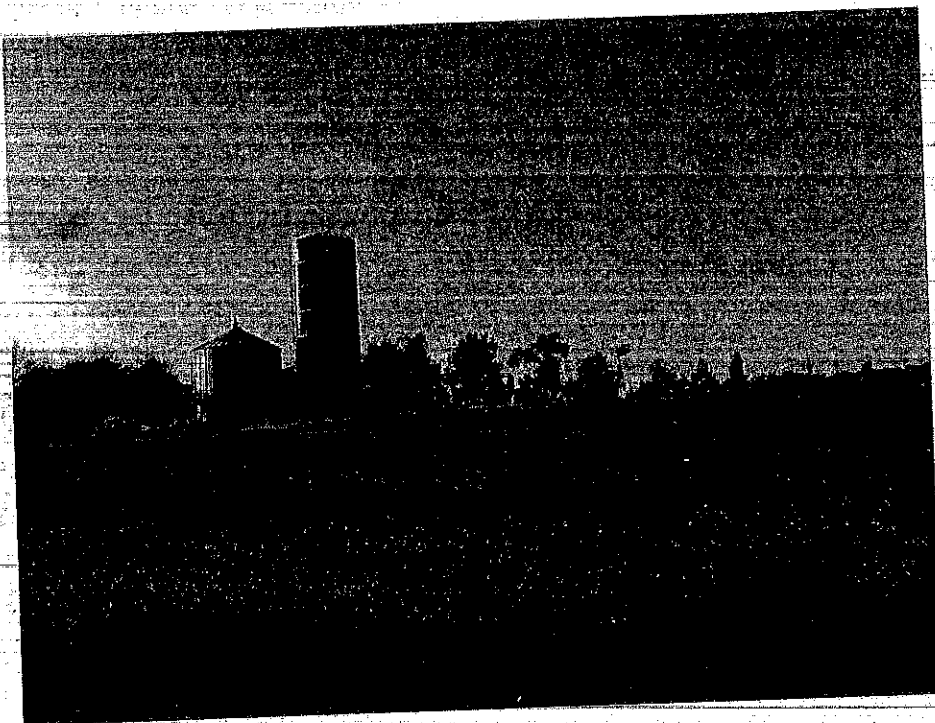
7.2- Accès

L'accès à cet élevage depuis le bourg de CARENTOIR se fera par la voie départementale D 773 reliant CARENTOIR à GUER puis par la voie communale n°4 et enfin par la voie communale n°301.

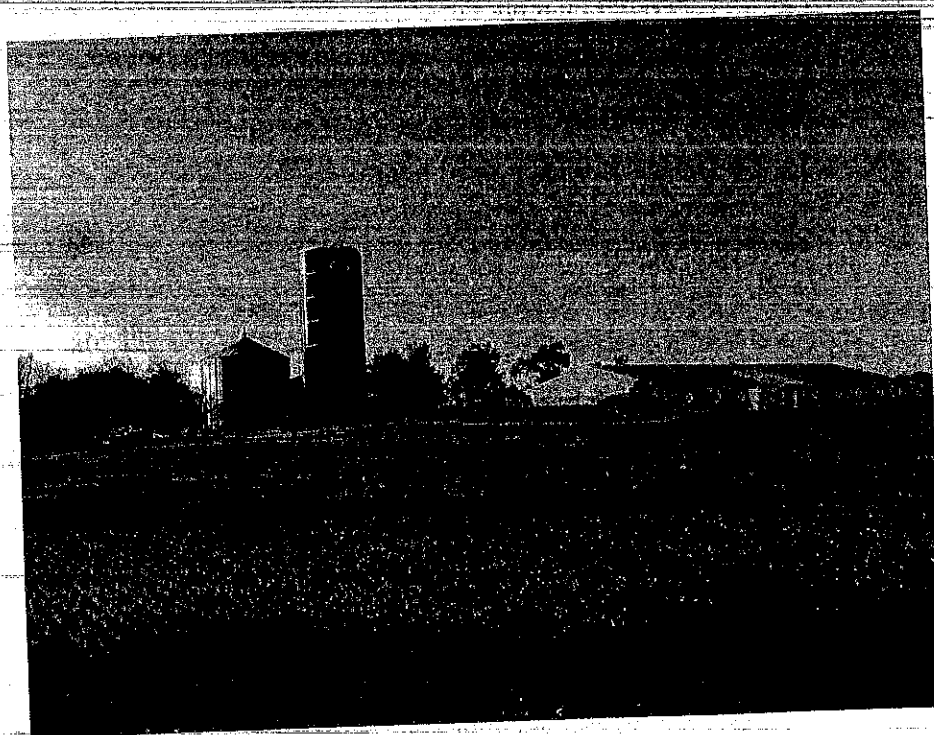
Les accès sont en très bon état et permettront aux engins de transport d'aliment, d'animaux ou d'effluents d'élevage de desservir le bâtiment en toute sécurité (accès et couloir de circulation empierrés).

7.3- Projet de construction

Le projet consiste à construire un bâtiment de 1984 places d'engraissement et 1020 places de post sevrage. La surface du bâtiment en projet représente une emprise au sol de 2655,1 m².



Photographie 7: Insertion paysagère avant projet



Photographie 8: Insertion paysagère après projet

Une demande de permis de construire a été déposée en mairie de CARENTOIR le 12 juillet 2016 pour ce projet de bâtiment.

7.4- Contrôles des sols et des murs des bâtiments d'élevage

Les murs des bâtiments d'élevage sont en panneaux béton. Tous les animaux sont logés dans des bâtiments érigés sur caillebotis posés sur des préfosses ou fosses en béton banché.

Les ouvrages de stockages sont construits en béton armé banché et bénéficient d'une garantie décennale.

7.5- Les modalités de fonctionnement de l'exploitation

7.5.1- La conduite

L'élevage de la SCEA VALPORC disposera de 1984 places d'engraissement et 1020 places de post sevrage. Il sera approvisionné par le naisseur associatif de la SCEA DU GOUTA à CARENTOIR.

Jean-Pierre et Serge VALLAIS sont associés, avec 2 autres éleveurs du Morbihan, de la SCEA LE GOUTA située au gouta à CARENTOIR. Cet atelier de naisseur est en cours d'agrandissement. Les constructions devraient se terminer en fin d'année 2016.

Les porcelets arriveront à la SCEA VALPORC toutes les 4 semaines à environ 8 kgs.

L'élevage de la SCEA VALPORC produira, au maximum, après projet :

- ◆ 6700 porcelets par an
- ◆ 6500 porcs charcutiers par an

7.5.2- La consommation en aliment

	Effectif produit	Consommation aliments (en kg)	Total annuel (en tonne)
Porcelets	6700	31	208
Porcs charcutiers	6500	238	1547
			1755

Tableau 3 : consommation en aliment après projet

La consommation d'aliment annuelle sera de 1755 tonnes.

7.5.3 Les installations de stockage d'aliment

L'alimentation est de type biphasé c'est-à-dire que l'alimentation est adaptée en fonction de la morphologie de l'animal ; cela permet :

- de mieux valoriser l'aliment par l'animal (meilleurs résultats techniques)
- de limiter ainsi les rejets azotés et phosphorés (moins de pression sur le plan d'épandage).

L'approvisionnement en aliment s'effectuera par la fabrique d'aliments à la ferme (FAF) de la SCEA DES PINS située sur le site du gouta en CARENTOIR par prestation de services.

7.5.4 Les installations de stockage de produits pétroliers

La SCEA VALPORC ne possède pas de groupe électrogène. Aucune cuve à gasoil n'est présente sur le site.

7.5.5 Les installations de stockage de produits phytosanitaires et leur usage

La SCEA VALPORC n'exploite pas de foncier. Il n'y a donc pas de local phytosanitaire sur le site de la SCEA VALPORC.

7.5.6 Les installations de stockage de produits d'hygiène et désinfectants

La désinfection des bâtiments et des équipements d'élevage sera réalisée avec un produit homologué, virucide, fongicide, bactéricide, puis désinsectisation avec un produit de type TH5 (produit agréé).

Ces produits sont stockés dans un local spécifique dédié.

7.5.7 Les installations électriques et techniques

L'exploitation sera alimentée par le réseau électrique et ne disposera pas de groupe électrogène.

8. Défense incendie (article 13)

Un incendie pourra plus particulièrement se déclarer :

- lors de réparation de matériels par point chaud (incendie de poussières...),
- au niveau des installations électriques (court-circuit),
- au niveau du stockage d'aliment (poussières explosives et inflammables),
- par échauffement d'un moteur électrique etc ...

Afin de réduire au maximum le risque incendie sur l'exploitation, des mesures de prévention suivante sont mise en œuvre :

- ⇒ entretiens des abords de l'exploitation. (éviter les friches afin que le feu ne se propage pas)
- ⇒ contrôle des installations électrique par des professionnels.
- ⇒ séparations des points chauds/combustibles.
- ⇒ compartimentage des bâtiments.

Les moyens de protection et de secours en cas d'incendie : une notice indiquant les numéros de téléphone essentiels en cas d'accident sera affichée dans l'élevage :

- ⇒ consignes de sécurité mise en place dans l'élevage.
- ⇒ système d'alarmes prévenant toute hausse anormale de la température intérieure des bâtiments.
- ⇒ la protection interne contre le risque incendie est assurée par des extincteurs portatifs dont les agents d'extinction sont appropriés aux risques à combattre
- ⇒ Présence d'une borne anti-incendie au sud de l'élevage à 360 mètres (voie communale N°4) ainsi que d'une bouche d'irrigation à 25 mètres du bâtiment en projet
- ⇒ accès des véhicules de secours aux bâtiments dégagés et adaptés
- ⇒ formation du personnel a l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail.

9. Dispositif de prévention des accidents (article 15)

Tout stockage de produits liquides inflammables, ainsi que d'autres produits toxiques ou dangereux pour l'environnement, est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 100 % de la capacité du plus grand réservoir ;
- 50 % de la capacité globale des réservoirs associés.

LA SCEA VALPORC ne disposera pas de cuve à fuel ni de cuve à gaz.